

REPUBLIQUE FRANCAISE  
—  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
—  
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS  
—  
ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DU CANAL DE CARPENTRAS



## Extrait du Registre des Délibérations

DATE DE CONVOCATION : 24/11/2023

DATE DU CONSEIL SYNDICAL : 11/12/2023

N° DELIBERATION : 2023-48

OBJET : Marché pour les travaux de densification du réseau d'irrigation sur les communes de Carpentras, Serres, Caromb et Mazan avec le groupement d'entreprises DALL AGNOLA / TEYSSIER SAS

	Nbre de membres en exercice	22
	Nbre de membres présents ou représentés	20
	Nbre de suffrages exprimés	20
VOTE	Pour	20
	Contre	
	Absentions	

Présents : M. André BERNARD (Président), Frédéric MAILLET (Vice-Président), Luc BARTOLO, Marie-Hélène ARGENCE, Michel GONTIER, Jean Marc LONG, Frédéric FRIZET, Jérôme ROUCH, Michel RECORDIER, André ROUX, Daniel LEYDIER, Guillaume VANDERSTEEN, Franck REY, Sébastien CLAUDEL, Stéphane POINT, Olivier JACQUET, Michel BRES, Rémy SALIGNON (Syndics).

Syndics titulaires ayant donné procuration :

M. Brigitte TRAMIER à M. André BERNARD  
M. Thierry USSEGLIO à M. Frédéric MAILLET

Absents excusés : M. Clément LAUZIER, Guillaume GRETER (Syndics)

Le Président rappelle que par délibération en date du 6 Juillet 2021, le Conseil Syndical a approuvé les travaux de densification du réseau d'irrigation sous pression sur les communes de Carpentras, Serres, Caromb et Mazan.

Ces travaux consistent à étendre le réseau d'irrigation sous pression par la pose de plus de 5,4 Km de canalisations pour desservir près de 80 hectares de surface agricole, sur les secteurs suivants :

- Carpentras/Serres : Quartiers les Fonteniers et la Chaume
- Caromb : Quartiers de la Combe et du Bois
- Mazan : Quartier du Bon Remède

Le Président précise que dans ce cadre un appel d'offre a été lancé selon la procédure adaptée au sens de l'article 28 du code des marchés publics.

La commission d'appel d'offre s'est réunie et propose au conseil syndical de confier la réalisation de ces travaux au groupement :

DALL AGNOLA – TEYSSIER SAS  
260, Chemin de Bedoin à Crillon  
84410 CRILLON LE BRAVE

Pour un montant de :                   **646.134,00 € HT**  
   **129.226,80 € TVA**  
   **775.360,80 € TTC**

Le conseil syndical  
Après en avoir délibéré

- Approuve l'attribution du marché au groupement DALL AGNOLA/TEYSSIER pour un montant HT de 646.134,00 € HT soit 775.360,80 € TTC pour effectuer les travaux de densification du réseau d'irrigation sous pression sur les communes de Carpentras/Serres, Caromb et Mazan.
- Donne tous pouvoirs à son Président pour signer le marché

Pour copie conforme  
Le Président du Syndicat

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.